

## DÉCOMATIC SA

Fabrication d'emballages en matière plastique  
La Verpillière  
100 salariés  
www.decomatic-sa.com



Représentée par : Jean-Christophe MILLIAT, *responsable technique et management de l'environnement* : jc.milliat@decomatic-sa.com

### Descriptif de l'action réalisée en 2012 :

Contrôle de conformité des produits à la directive REACH

### Éléments ayant motivé le choix de l'action :

La directive européenne impose aux utilisateurs de produits chimiques de s'assurer que leurs fournisseurs se conforment aux exigences de REACH. Pour aller plus loin et apporter à ses clients une preuve objective, décomatic a décidé de faire réaliser, par un laboratoire agréé, un contrôle physique de ses produits et ceci pour les 73 substances réglementées à l'heure actuelle.

### Indicateurs de suivi/résultats atteints :

Contrôle réalisé pour les produits les plus vendus  
Produits conformes : aucune substance dangereuse réglementée par REACH retrouvée

### Moyens mobilisés pour sa mise en place :

Budget temps : 20 heures  
Interne : animateur QSE pour la collecte des échantillons et l'élaboration du dossier  
Responsable management environnemental pour l'analyse des résultats  
Externe : laboratoire d'analyse  
Budget financier : 1 500 €



### Témoignage de Jean-Christophe MILLIAT



*En 2012, nous avons souhaité vérifier et prouver à nos clients que nos produits étaient bien conformes à la directive REACH. Il s'agissait de faire vérifier par un laboratoire agréé que nos produits ne comportaient pas de substances interdites au niveau européen. Les résultats montrent que les produits analysés sont conformes. Nous allons poursuivre ces analyses les prochaines années sur l'ensemble des produits fabriqués par décomatic. Cette démarche, totalement volontaire, s'inscrit parfaitement dans la politique environnement et sécurité de l'entreprise et dans la Charte Action Bourbre Responsable de BEE ».*